



Commune d'Avully

**Séance du Conseil municipal du jeudi 15 avril 2021, salle St-Gervais
Procès-verbal n°294**

Présent-e-s : M. Mickael Batista da Silva (président)
M. Sylvain Fuser (vice-président)
Mme Corinne Maison (secrétaire)
Mme Magali Besse Giorgi
M. Frédéric Bieri
Mme Deborah Brindley
Mme Mitzi Carmona
M. Stéphane Deléchat
Mme Natacha Gonzalez
Mme Verena Jendoubi
Mme Eva Keiflin
M. Didier Maison
Mme Ana Ménétrety
Mme Nina Rime

Excusés : Mme Ana Ménétrety
M. Pierre Sutter

Exécutif : M. Vincent Mottet, maire
M. Cyril Baudin, adjoint
M. Pascal Dethiollaz, adjoint

Verbaliste : Mme Arlette Blattner

Ordre du jour :

1. Approbation du PV n° 293 de la séance du Conseil municipal du 4 février 2021
 2. Communications et échancier du Bureau du Conseil municipal
 3. Communications du maire et des adjoints
 4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 1^{er} mars 2021
 5. Rapport de la commission espaces publics et mobilité du 15 mars 2021
 6. Distribution et présentation des comptes 2020
 7. Questions orales / écrites
 8. Divers
- Questions du public
9. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le président ouvre la séance à 19h30.

1. Approbation du PV n° 293 de la séance du Conseil municipal du 4 février 2021

Stéphane Deléchat signale qu'il était mentionné présent lors de la séance du 4 février alors qu'il ne l'était pas. Modification sera faite. Le procès-verbal n° 293 de la séance du 4 février 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Communications et échéancier du Bureau du Conseil municipal

Le président n'a aucune communication à faire. Il rappelle que l'échéancier du Conseil municipal mis à jour a été transmis au Conseil municipal. **M. Fuser** demande si l'exécutif a des nouvelles concernant la création de deux places de recharge des véhicules électriques. Après des demandes réitérées auprès des SIG pour savoir où ce dossier en était, **M. Dethiollaz** a enfin eu des nouvelles ce jour. Les SIG informent que le mandat concernant le génie civil a été attribué à une entreprise fin mars et que la procédure d'autorisation vient d'être lancée.

3. Communications du maire et des adjoints

M. Mottet fait savoir :

- que l'exécutif a rencontré l'Office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPPAM) dans le cadre de la sécurité dans les garages de Gennecy, sujet qui préoccupe aussi bien l'exécutif que le Conseil municipal. Il en ressort que de réelles difficultés existent pour pouvoir agir concrètement en l'absence de dispositions légales. L'exécutif tentera de frapper à d'autres portes étatiques qui lui ont été suggérées, tout en restant conscient des limites d'action existantes.
- qu'un rapport intermédiaire sur l'étude des potentiels de développement de la commune d'Avully, commandée par l'Etat au bureau Urbaplan, sera transmis à l'exécutif fin avril. Une séance de la commission de l'aménagement sera convoquée à la mi-mai pour parler du sujet.

M. Baudin signale la tenue d'une exposition de photos d'un artiste-amateur genevois, M. André Piguet, qui photographie avec son smartphone certains détails qu'il visualise au gré de ses promenades. Plusieurs photos sont issues de « tags » présents dans les sous-sols de Gennecy. Cette exposition se terminera le 8 mai et se tient à l'espace Humanit Art, à Plainpalais.

M. Dethiollaz indique :

- pour rappel, que la commune édite un journal. Il saisit cette occasion pour remercier les personnes qui rédigent les articles mais s'est rendu compte que ce sont toujours les mêmes personnes qui le font. Afin de dynamiser cette publication, il invite le Conseil municipal, ainsi que toute personne intéressée, à collaborer activement à la rédaction du journal. Pour le prochain Echo d'Avully, l'échéance de retour des articles est fixée au 15 mai.
- que les SIG semblent satisfaits des travaux entrepris par leurs soins pour régler le problème de la qualité de l'eau à Gennecy. Les tests effectués sont convaincants et aucune nouvelle plainte n'a été émise. Il peut cependant subsister quelques perturbations ponctuelles, qui sont dues à des travaux de maintenance, phénomène qui est similaire sur l'ensemble du réseau genevois. La qualité de la partie « publique » des conduites ne peut dès lors plus être mise en doute et si des problèmes récurrents venaient à apparaître de nouveau, les SIG en renverraient la responsabilité aux propriétaires.
- que, suite à une intervention dans ce conseil au sujet du sol du passage public situé sous l'immeuble du 29-35 route d'Epeisses, une petite explication technique s'impose: ce passage n'était pas censé devenir un passage public, mais l'est devenu de fait, et se trouve donc soumis à des salissures correspondant à sa « fonction ». Cependant, les matériaux utilisés au moment de la construction de l'immeuble, il y a 25 ans, ne sont pas adaptés à un lieu qui n'est soumis ni aux intempéries, ni, surtout, aux rayons UV du soleil, qui ont pour effet de « griller » les impuretés. Il y a donc une raison structurelle qui explique l'impression de saleté que ce sol peut susciter. Le personnel communal a néanmoins procédé à un nettoyage à l'aide d'une autolaveuse mais le

« grisâtre » des carreaux n'a pu être supprimé. Puis un second nettoyage a été effectué, avec un système à haute pression à l'eau chaude, ainsi qu'un produit dégraissant, mais dont le résultat n'est guère plus satisfaisant. L'exécutif a, dès lors, demandé, une offre à une société spécialisée, qui propose de passer un produit dégraisseur, de nettoyer à l'aide d'une brosse et d'eau puis de terminer en protégeant le sol par l'enduit d'un produit hydrofuge. Sans garantie de résultat satisfaisant et pour un montant de CHF 4'500.-. L'exécutif a en conséquence choisi de rester attentif à ce problème et de prévoir des nettoyages à haute pression plus fréquents.

- que, sur les 1'720 bons de CHF 20.- distribués à la population et à faire valoir dans les commerces d'Avully, 806 ont été utilisés, 35 retournés et 531 encore à faire valoir. L'action se terminera le 1^{er} mai. La société de **M. Fuser** fait partie de celles qui ne peuvent pas bénéficier de ces bons sur la commune, puisqu'il n'est pas possible, par la nature de ses activités, d'acheter quoi que ce soit chez lui pour un montant de CHF 20.-. Il demande si le solde des bons qui ne seront pas utilisés pourrait être réparti comme soutien entre les entreprises qui n'ont pas pu en bénéficier. **M. Dethiollaz** explique que le montant alloué pour ces bons a été décidé au travers d'une délibération du Conseil municipal et est lié à une nature comptable. Il doute que ce soit possible, mais se renseignera pour apporter une réponse plus formelle lors de la prochaine séance du Conseil municipal.
- que la prochaine séance de la commission de l'environnement aura lieu le 18 mai, à 18h30, au cours de laquelle sera présentée la possibilité d'aménager un chauffage à distance à Gennecy.
- que la commune participera à un recensement des fourmis, démarche qui est entreprise sur une base volontaire sur tout le territoire cantonal.

4. Rapport de la commission culture, sports et loisirs du 1^{er} mars 2021

En sa qualité de présidente de la commission culture, sports et loisirs, **Mme Besse Giorgi** résume le rapport de la commission culture, sports et loisirs du 1^{er} mars 2021. La séance a débuté avec la présentation de M. Wilson Santos, habitant de la commune, concernant son projet composé d'un *streetworkout* (cage comportant du matériel d'entraînement) et d'un parcours santé ou piste Vita. Le *streetworkout* permettrait aux habitants de la commune (jeunes et moins jeunes) de s'entraîner et pourrait intéresser l'association Gennecy Bricks. Quant au parcours santé, il serait davantage destiné aux familles. Ces deux différents projets pourraient être réalisés avec la participation de la population et favoriseraient la cohésion sociale, en créant un lien entre les différentes catégories d'âge. M. Santos s'est déclaré prêt à s'investir dans ces projets. Il a été informé par la commission que l'aménagement du parcours pourrait être compliqué, puisqu'un grand nombre d'emplacements se situent sur du domaine privé. **Mme Besse Giorgi** a découvert un sentier didactique au bord de l'Aire et **M. Baudin**, un sentier-découvertes à Dardagny, qui pourraient servir de modèles. La commission a été informée que la rampe de skatepark était endommagée et ne correspondait plus aux normes de sécurité. La commune a demandé un devis de réparation, d'un montant de CHF 9'500.-. La commission a décidé de ne pas procéder à la réparation de cette installation et de la condamner en attendant son démontage. L'espace ainsi libéré pourrait être utilisé pour installer la cage d'entraînement. La question des machines Urban Training a été à nouveau évoquée mais ce type d'engins ne semble pas être le plus approprié. La commission a par contre estimé qu'il serait intéressant d'installer dans le préau de l'école ou le verger une cage d'entraînement, mise à disposition durant quelques semaines par la société Public Places pour CHF 4'000.-. En cas d'installation définitive, ce montant pourrait être éventuellement déduit du montant final. **M. Baudin** estime que le test devrait être réalisé aux alentours du Hobby Land, avis partagé par **M. Fuser**. **M. Maison** a constaté que les tout-petits bénéficient d'une place de jeu à Gennecy et que la tranche d'âge 15-45 pourra bientôt se défouler sur le *streetworkout* : qu'en est-il des jeunes de 8 à 15 ans ? ne serait-il pas envisageable de prévoir dans cette même zone une table de ping-pong, par exemple, des paniers de basket ou autres ? **Mme Besse Giorgi** prend note de la proposition, qui sera étudiée par la commission. **M. Baudin** pense qu'il y a effectivement moyen d'aménager quelque chose sur cette place. **M. Fuser** se souvient des photos récemment envoyées par **M. Baudin**, qui montrent une piste de BMX. Il pense que la commune pourrait envisager une telle installation, qui viendrait compléter la cage d'entraînement. **M. Baudin** indique que la piste de BMX représente un deuxième projet, qui nécessite de trouver un emplacement assez grand et qui devrait être réalisé après celui du *streetworkout*.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal accepte :

- de démolir la rampe de skatepark et de la remplacer par un *streetworkout*

- de procéder à un essai d'installation de deux machines d'entraînement proposées par la société Public Places aux alentours du Hobby Land pour 2 à 3 semaines, pour la somme de CHF 4'000.-

5. Rapport de la commission espaces publics et mobilité du 15 mars 2021

Mme Jendoubi, présidente de la commission espaces publics et mobilité, fait part des principaux éléments qui ont été discutés lors de la séance du 15 mars : le bureau RGR a présenté les résultats de la dernière étude qui avait pour objectifs l'analyse du stationnement dans la commune d'Avully et des propositions d'améliorations. A Avully Village, le taux d'occupation des places de parking (blanches et bleues) est moyen, le secteur autour de la Mairie présentant une légère suroccupation la nuit. A Gennecy, le taux d'occupation des places est également moyen, avec cependant une suroccupation de plusieurs secteurs le soir, avec un stationnement hors cases fréquent. Le nombre total de places à Gennecy, y compris les boxes des garages souterrains, soit 736, permet de conclure qu'en théorie, il existe suffisamment de places de parking à Gennecy, puisque 492 logements y sont recensés. Différentes pistes d'action ont été discutées pour garantir l'accès à une place de parking aux résidents d'Avully Village et Gennecy : introduire une durée de stationnement pour augmenter la rotation des véhicules, augmenter les contrôles, étudier les possibilités de marquages, introduire une zone blanche maximum 4h avec macaron, rénover/modifier le parking souterrain de Gennecy et requalifier l'espace de la rue à Gennecy. Un courrier a été envoyé aux différentes entreprises dont les véhicules sont stationnés sur la commune, afin de les inciter à s'organiser différemment. La discussion sur le stationnement a été terminée par la décision de la commission de renvoyer le sujet à une séance ultérieure, afin de reprendre la réflexion sur la base des résultats des différentes investigations menées par l'exécutif par rapport aux propositions mentionnées ci-dessus. **M. Fuser** souligne qu'il y a tout de même des problèmes de stationnement toujours aux mêmes endroits. Il souhaiterait que l'exécutif ne choisisse pas la solution qui serait celle d'augmenter les contrôles, parce que le problème demeurera insoluble sur la commune et qu'il trouverait triste de pénaliser les personnes qui n'ont pas la possibilité de se garer correctement. En dernier lieu, la commission s'est penchée sur la question des cartes journalières CFF, qui sont amenées à disparaître d'ici quelques années. L'ACG envisage de proposer une démarche avec l'ensemble des communes pour s'opposer à la suppression de ces cartes. **M. Mottet** ajoute qu'effectivement, l'ACG a abordé cette question et réfléchi à une action, parce que l'ensemble des communes souhaitent maintenir le système des cartes journalières. Il n'est cependant pas évident d'aller à l'encontre des CFF. **M. Fuser** rappelle le succès remporté la dernière fois où la commune s'est attaquée à une décision fédérale, en l'occurrence la suppression de l'agence postale !

6. Distribution et présentation des comptes 2020

Un exemplaire des comptes 2020 est remis à chaque conseiller municipal. **M. Mottet** présente les comptes 2020, qui seront étudiés à la commission des finances du 19 avril. Il commente le message du maire figurant en annexe et dont en voici certains extraits :

Le budget ainsi que les comptes 2020 sont présentés selon le modèle de compte harmonisé 2 (mch2). Conformément aux obligations, la commune s'est par ailleurs dotée d'un système de contrôle interne (SCI). Certaines données liées à la fiscalité ne peuvent soutenir la comparaison avec le budget car elles ne peuvent être estimées - ou leur estimation ne serait que statistique - dans le cadre de l'élaboration budgétaire.

Le compte de résultat reflète l'intégralité de l'activité financière de la commune. Il intègre l'ensemble des résultats.

Les comptes 2020 de la commune bouclent sur un très léger excédent de revenus du compte de résultat de Frs 43'613.76.

Comparaison budget 2020 - compte 2020 (%)	
Charges	- 8 %
Revenus	- 2 %

Comparaison compte 2019 - compte 2020 (%)	
Charges	+ 15 %
Revenus	- 17 %

Structure des revenus perçue par la commune (%)	
Fiscalité « directe »	49 %
Fiscalité du système péréquatif et compensations	26 %
Total fiscalité	75 %
Loyer des immeubles locatifs	15 %
Autres (subv, taxes, particip., redevances, remboursements, émoluments, amendes)	6 %
Locations infrastructures, ventes de prestations, revenus financiers	4 %

Le résultat d'exploitation, soit le résultat sans les charges et revenus financiers, laisse apparaître un excédent de revenus de Frs 165'734.35.

Charges du PF – dépréciations des titres

Comme annoncé au moment du passage à mch2, la comptabilisation au compte de résultat des titres du PF peut influencer fortement sur les comptes. Fin 2020, la dépréciation des titres BCGe (-20%) détenus par la commune entre le 31.12.19 et le 31.12.20 a ainsi engendré, à elle seule, une variation à la hausse des charges financières de Frs 489'119.-. A titre de comparaison, les mêmes actions avaient enregistré une appréciation d'une valeur de de Frs 34'445.- en 2019, comptabilisée aux revenus.

Charges du PF – intérêts passifs, dettes

La politique d'intérêts négatifs de la BNS a perduré mais une gestion précise de la trésorerie a permis de minimiser fortement ces charges (budget : Frs 42'000.- ; compte : Frs env 4'000.-). Cela a été rendu possible grâce au fait que l'un des instituts bancaires avec lequel la commune est en relation n'a pas répercuté d'intérêts négatifs. Cette exception prendra malheureusement fin courant 2021.

Charges (en général)

Globalement, les charges ont été particulièrement contenues par rapport au budget (Frs – 452'000.-) ce qui peut être expliqué par deux raisons principales :

- La baisse générale de l'activité due à la lutte contre la pandémie du Covid-19.
- Il est habituel qu'en année de changement de législature, les dépenses générales diminuent.

Cependant, en comparaison avec les comptes 2019, nous constatons une augmentation des charges de Frs 700'000.-. Une fois soustraite la variation due aux fluctuations des titres BCGe, ce sont pour une large partie les charges liées aux immeubles locatifs, notamment engendrées par de nombreuses réfections d'appartement ainsi qu'à la mise progressive en exploitation de l'ilot du presbytère, qui expliquent cette variation.

Mécanismes de péréquation

La commune reste fortement dépendante des mécanismes issus de la péréquation intercommunale (1/4 de la fiscalité). La liste des bénéficiaires augmente tandis que la manne à répartir diminue. Il faut donc s'attendre à percevoir clairement moins ces prochaines années.

Production d'impôts

La production d'impôts PP 2020 se contracte tant en comparaison budgétaire (Frs -194'000.-) que par rapport à 2019 (Frs 140'000.-). Les correctifs sur les années précédentes sont également clairement à la baisse, tout comme les revenus issus de l'impôt à la source (Frs -54'000 par rapport aux prévisions budgétaires et Frs – 57'000.- par rapport à 2019).

La production d'impôts PM se comporte mieux que prévue, mais moins bien qu'en 2019 et que les années précédentes (correctifs : Frs + 35'000.-). Mais les apports PM à la commune restent néanmoins plus que marginaux par rapport à ceux issus des PP.

Les effets de la crise de 2019-2020 vont sans aucun doute peser très fortement sur la fiscalité des prochaines années.

M. Fuser félicite l'exécutif et l'administration pour sa bonne gestion des dépenses de la commune : en effet, alors que le budget 2020 prévoyait un déficit d'environ CHF 300'000.-, les comptes 2020 montrent un résultat positif de CHF 43'613.-.

7. Questions orales / écrites

Le président n'a reçu aucune question écrite.

M. Bieri sait qu'il existe une journée nationale de la propreté, qui a lieu cette année le 19 septembre. Il aimerait savoir si le Conseil municipal est d'accord que la commune participe à cette action et propose le nettoyage de la commune pendant une journée, avec l'aide des sociétés communales, des habitants et du Conseil municipal. **M. Dethiollaz** s'était déjà renseigné sur cette journée l'an passé, mais les possibilités d'action étaient limitées à cause de la situation sanitaire. Si le Conseil municipal est favorable à cette proposition, le sujet sera étudié en Mairie, voire par la commission de l'Environnement, diverses possibilités se présentant (journée de nettoyage, ateliers divers). Le but est bien évidemment que les actions entreprises se déroulent en commun. **Mme Carmona** estime intéressant de développer des ateliers et propose d'intégrer les élèves des écoles, éventuellement de la garderie. **Mme Brindley** est du même avis, car une action commune peut responsabiliser les habitants. **M. Fuser** se réjouit de participer à une journée durant laquelle une partie de la population s'inscrira dans une démarche visant à ramasser les déchets jetés par des personnes indélicates ! Beaucoup de personnes ne se soucient pas de jeter leurs déchets au bon endroit. On voit des mégots de cigarette aux arrêts de bus, alors que des cendriers y ont été installés. On voit des masques par terre partout sur les chemins. On voit dans la nature des bouteilles en plastique, des paquets de biscuits vides et autres déchets divers. **Le président de la commission de l'Environnement** prend note de la proposition de **M. Bieri** qui fera l'objet d'un point à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

Mme Carmona propose d'étudier l'installation d'une boîte aux lettres dans la commune pour que les enfants qui croient au Père Noël puissent y déposer leur lettre de souhaits. **M. Deléchat** a des enfants et il sait que la Poste propose ce service : les enfants peuvent écrire un courrier au Père Noël et le déposer dans les boîtes relevées par la Poste. Ils reçoivent une réponse du Père Noël, accompagnée de petits bricolages. **Mme Rime** trouve qu'il serait plus agréable pour les enfants de déposer leur courrier dans une boîte aux lettres communale. **M. Dethiollaz** en prend note et verra ce qu'il est possible d'entreprendre.

Quelques habitants ont approché **Mme Rime**, car ils souhaiteraient savoir si une clôture pourrait être installée le long du terrain de pétanque, qui donne sur le tir à l'arc. Les adeptes perdent en effet beaucoup de boules de pétanque. **M. Fuser** a souvent joué à la pétanque à cet endroit et il estime que perdre ses boules dans la pente ne peut être que l'apanage de ceux qui jouent sans finesse. Il ne voit pas l'utilité d'une telle installation. **M. Dethiollaz** vérifiera si le terrain de pétanque est situé sur un terrain communal et reviendra avec les éléments nécessaires pour donner une réponse.

8. Divers

Aucun divers n'est soulevé.

La séance est levée à 20h35.

Questions du public

9. Huis-clos : examen d'une demande de naturalisation

Le Président

La Secrétaire